

AU CONSEIL COMMUNAL DE SULLENS

Concerne : Préavis municipal 6/2020 – Adoption du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les membres désignés de la Commission ad hoc, Messieurs Dubauloz, Böhi et Eckert se sont réunis, sur invitation de la Municipalité, pour une séance le 17 novembre 2020.

Cette séance avait pour but de nous présenter le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

A la lecture de ce règlement, nous avons constaté que celui-ci est basé essentiellement sur l'ancien règlement en vigueur ainsi que sur les bases légales cantonales.

D'autre part, la commission ad hoc rend attentif les membres du Conseil communal que les prix présentés dans ledit règlement sont des tarifs maximums.

Toutes les questions et éclaircissements ont pu être posés aux responsables de ce préavis, Messieurs Guignard et Gozel.

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission ad hoc invite les membres du Conseil à accepter le préavis 6/2020 tel que présenté.

Pour la Commission ad hoc :

Eric Dubauloz

Serge Böhi

Florent Eckert

Sullens, le 26 novembre 2020